

## Contrôle de vie : La Caisse Marocaine des Retraites dispense définitivement ses usagers de toute démarche

Rabat 1-11-2023

La Caisse Marocaine des Retraites annonce que les bénéficiaires des pensions et prestations qu'elle sert ne sont tenus de fournir aucun document ou de se déplacer aux services de la Caisse ou aux agences bancaires afin de prouver qu'ils sont toujours en vie et ce, suite à la mise en place par la CMR d'un dispositif d'échange de données pour réaliser ce contrôle.

Cette initiative est le fruit d'une coopération continue entre la CMR et ses partenaires institutionnels dans l'objectif de simplifier les démarches administratives et améliorer les services rendus à ses usagers.

